

L'ACB réagit à la décision sur l'étiquetage volontaire des produits américains

Le 11 mars 2024

Calgary - L'Association canadienne des bovins (ACB) est déçue que le Département de l'agriculture des États-Unis ait publié une réglementation finale sur l'étiquetage des produits américains qui adopte la norme la plus prescriptive au monde - à savoir que pour bénéficier de l'étiquetage, la viande doit provenir d'animaux nés, élevés, abattus et transformés aux États-Unis - tout en ne prenant pas suffisamment en considération d'autres options qui auraient respecté le niveau élevé d'intégration de nos chaînes d'approvisionnement et de nos systèmes alimentaires en Amérique du Nord.

L'intégration de la chaîne d'approvisionnement nord-américaine en bovins vivants et en bœuf est unique au monde et contribue à la fois à la sécurité alimentaire et aux systèmes alimentaires locaux et régionaux. Les États-Unis et le Canada ont le plus grand commerce bilatéral de bovins vivants et de bœuf au monde. Les petites et moyennes entreprises de transformation américaines et les systèmes alimentaires locaux et régionaux dépendent des bovins canadiens pour prospérer et rester en activité.

« Il est crucial de régler tous les problèmes qui menacent ou diminuent le commerce des bovins et du bœuf entre le Canada et les États-Unis », a déclaré Nathan Phinney, président de l'ACB. « Nous sommes très préoccupés par le fait que la réglementation entraînera une discrimination à l'égard des importations de bovins vivants et qu'elle nuira à l'intégration profitable de la chaîne d'approvisionnement nord-américaine. »

L'ACB a soumis des commentaires exhaustifs à l'USDA et a exprimé ses préoccupations lorsque la réglementation a été proposée, suggérant une alternative qui serait cohérente avec les pratiques internationales, ce que la réglementation de l'USDA n'est manifestement pas.

La réglementation devrait entrer en vigueur en janvier 2026 et nous surveillerons de près toute ségrégation de bovins, ce qui aurait un impact sur les producteurs de bœuf des deux côtés de la frontière. L'ACB travaillera avec les intervenants sur les impacts potentiels ; la mesure volontaire pourrait être jugée par le Canada et/ou le Mexique comme contrevenant à la conclusion de l'OMC dans l'affaire de l'étiquetage obligatoire du pays d'origine (mCOOL).

Le Canada et le Mexique ont conservé l'autorisation accordée en 2015 par l'OMC de prendre des mesures de rétorsion à l'encontre d'une mesure relative à l'étiquetage de l'origine qui serait injustement discriminatoire à l'égard des importations de bovins et de porcs vivants.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Carol Reynolds
Directrice des communications
Association canadienne des bovins
403-451-0931 | reynoldsc@cattle.ca